



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élections municipales

Question écrite n° 45219

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que les partis politiques organisent souvent des élections primaires pour départager les candidats à l'investiture pour une élection. Ces élections primaires entraînent des dépenses et elle souhaiterait savoir si les dépenses correspondantes doivent être intégrées aux comptes de campagne, d'une part pour ce qui est du candidat ayant gagné l'élection primaire et d'autre part, pour ce qui est du candidat n'ayant pas gagné l'élection primaire mais figurant, malgré tout, sur la liste municipale ou régionale de son parti.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45219

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12827

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)